

Paris, le 28.04.14 002436 CM

Le Ministre

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la France est très attachée à l'affirmation de la Cour pénale internationale parmi les grandes Cours internationales et notamment à la diffusion de sa jurisprudence, dans les langues de travail de la Cour.


A cet égard, je salue le travail considérable que constituent les Codes annotés de la CPI, dont l'intérêt pour les juges et plus largement la communauté des juristes est inestimable.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de base de données de la Cour pénale internationale, à l'étude au sein du Greffe de la Cour, et qui devrait faire l'objet d'appels d'offre en fin d'année.

Compte tenu de l'acquis considérable que constituent les Codes annotés, il semble que la constitution d'une base de donnée de la Cour sur la base des Codes annotés existants soit une solution de continuité satisfaisante, susceptible de répondre par ailleurs à des objectifs d'accessibilité rapide des décisions de la Cour, de respect des langues de travail de la Cour et d'optimisation des moyens d'ores et déjà alloués à cette lourde tâche.

Dans ce contexte, la France ne peut qu'encourager l'Assemblée des francophones fonctionnaires des organisations internationales à apporter son soutien à un tel projet, essentiel pour le rayonnement de la Cour et la diffusion du droit international en matière pénale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Laurent FABIUS

Monsieur Dominique HOPPE  
Président  
Assemblée des francophones fonctionnaires des organisations internationales  
Sir Winston Churchilllaan 289F39  
2281GK RIJSWIJK  
PAYS-BAS